Ville de Trilport

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 octobre 2017

N°2017/065 : AVENANT N°2 AU CONTRAT D'ASSURANCE – LOT DOMMAGES CAUSES A AUTRUI

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 octobre 2017

Etaient présents : 18
Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danièle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Azdine RAMDAN, Françoise VASSELON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Isabelle YEROMONAHOS, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Isabelle GUILA-CORNIL

Pouvoirs : 6
Monsieur Christophe BLONDEL-DEBLANGY à Monsieur Jean-Michel MORER, Madame Roselyne WALGER à Madame Annick PANE, Madame Denise GONON à Monsieur Manuel MEZE, Monsieur Emmanuel FONKING à Madame Danielle BOURGUIGNON, Madame Clémence LAUMONIER à Monsieur Eric KRAEMER, Monsieur Serge MAGLIOZZI à Madame Geneviève CAIN

Absents excusés : 3
Mme Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Camille FASSI, Monsieur Patrick AUGEY

Monsieur Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20171023-2017-065DEL-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

APPROUVE le projet d'avenant n°2 au marché de polices d'assurances concernant le lot Dommages à autrui

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à cet avenant

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

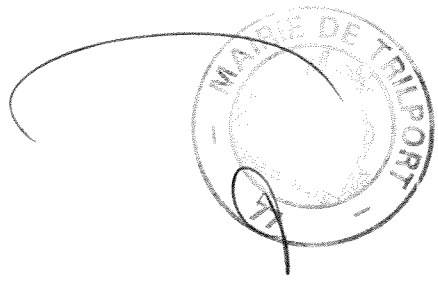

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20171023-2017-065DEL-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017